



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Motion Schwander Susanne / Gapany Johanna

2018-GC-133

Cours pour les migrant-e-s : nos valeurs ne sont pas taboues

I. Résumé de la motion

Par motion déposée et développée le 4 septembre 2018, les motionnaires demandent que le canton de Fribourg complète le travail d'intégration réalisé en rendant obligatoire, pour les migrant-e-s de tout âge, un cours sur les valeurs fondamentales de notre société. Ce cours devrait notamment faire en sorte que la notion fondamentale d'égalité entre les hommes et les femmes soit appliquée et que des bonnes pratiques soient adoptées en matière de santé sexuelle. Il devrait en outre promouvoir l'ouverture réciproque ainsi que l'établissement de relations respectueuses au sein de la population, en particulier auprès des personnes en provenance de pays tels que l'Erythrée, l'Afghanistan, la Syrie ou le Sri Lanka, dans lesquels les normes sociales sont différentes des nôtres.

II. Réponse du Conseil d'Etat

L'intégration des migrant-e-s est une tâche pluridisciplinaire qui se réalise pour l'essentiel dans le cadre des structures ordinaires. Toutefois, des mesures spécifiques à l'intention des personnes issues de l'étranger sont proposées à titre de soutien complémentaire. Ces mesures sont déployées dans le cadre des programmes cantonaux d'intégration (PIC), dont les objectifs sont partagés sur l'ensemble du territoire suisse et fixés de manière contraignante. Elles font l'objet de conventions passées entre chaque canton et le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) en application de la législation fédérale sur l'asile (RS 142.31) d'une part, sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20) d'autre part. Ces mesures se superposent aux tâches d'accueil, d'hébergement et d'encadrement des personnes relevant de l'asile, assurées dans le canton par les organismes mandataires ORS et Caritas Suisse, Département Fribourg.

Dans le cadre du PIC, un nombre important de projets ont été et sont développés afin d'assurer une bonne compréhension et acceptation des principes fondamentaux de notre société auprès des personnes migrantes. Ces projets sont développés soit directement par le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) – qui relève de la Direction de la sécurité et de la justice – soit par des entités partenaires grâce à un subventionnement de l'IMR. L'on peut en particulier citer les projets et mesures suivants :

- > Ateliers « Vie en Suisse » dispensés par la Croix-Rouge fribourgeoise ;
- > Cours de langues locales mettant l'accent sur les contextes de vie quotidienne et la diffusion d'informations pertinentes pour s'intégrer en Suisse ;
- > Ateliers sur la vie en Suisse dispensés au sein de nombreuses communautés étrangères ;

- > Travail d'information et d'accompagnement individuel fourni par des personnes-relais telles que les interprètes communautaires ;
- > Publication en dix langues (français, allemand, anglais, espagnol, portugais, albanais, turc, arabe, tigrinya, farsi) de la brochure « Le canton de Fribourg vous souhaite la bienvenue », largement diffusée auprès des nouveaux arrivants, notamment par les communes ;
- > Campagnes de sensibilisations à la problématique des mutilations génitales féminines et à celle des mariages forcés.

Dans le cadre de ces projets et mesures, qui font tous l'objet d'évaluations ou de visites de la part des spécialistes de l'IMR, aucune thématique n'est passée sous silence sous prétexte qu'elle ferait l'objet d'une vision différente ou d'un tabou dans la culture d'origine.

Dans le domaine spécifique de l'asile, auquel les motionnaires portent une attention particulière, il convient de souligner qu'afin d'accompagner dès le 1^{er} mars 2019 l'entrée en vigueur de la loi sur l'asile (LAsi) modifiée, qui prévoit un traitement plus rapide des procédures d'asile, la Confédération, les cantons et les communes mettront en œuvre l'Agenda Intégration Suisse (AIS). Dans ce cadre, des mesures à la fois plus intensives et intervenant de manière précoce dans le parcours du ou de la requérant-e d'asile seront mises en œuvre. Ce programme, dont les objectifs seront suivis étroitement, visera notamment à ce que « sept ans après leur arrivée, tous les R/AP [réfugiés et personnes admises à titre provisoire] connaissent bien le mode de vie en Suisse et entretiennent des contacts avec la population locale ».

Le dispositif de consultation et de prévention sanitaire

Au niveau des structures de premier accueil d'ORS, des soins médicaux de base sont fournis et un vaste travail de prévention sanitaire est mené auprès de l'ensemble des requérant-e-s. Le personnel infirmier (2.6 EPT) procède à des consultations individuelles de façon à établir un état de santé détaillé. Il peut aborder à ces occasions, dans un cadre qui favorise la confiance et avec l'aide d'un-e interprète si nécessaire, les problématiques soulevées dans la motion, et sur lesquelles les infirmiers-ères se spécialisent par leur participation à plusieurs groupes de travail cantonaux.

Des thèmes plus généraux tels que l'hygiène ou le fonctionnement des rendez-vous médicaux en Suisse sont abordés lors d'ateliers collectifs qui se déroulent régulièrement dans les structures d'ORS. Des partenaires tels que le Centre Empreinte, qui procède au dépistage du HIV, le Service de la santé publique (SSP) ou encore la Ligue pulmonaire, complètent cette action transversale et interdisciplinaire qui transmet, le plus tôt possible et au sein même des structures, les bonnes pratiques en matière de santé.

« Intégration via prévention » : une mesure intersectorielle en faveur de la santé et de la sécurité

Par le biais de son programme d'intégration, le canton de Fribourg met en œuvre les mesures d'encouragement adéquates pour les migrant-e-s qui présentent des besoins spécifiques. Parmi ces mesures figure « Intégration via prévention », fruit d'une collaboration entre la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Police cantonale. Cette mesure intersectorielle sensibilise depuis 2016 les requérant-e-s d'asile et des personnes admises provisoirement. Une attention toute particulière est apportée aux jeunes et aux mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) du programme

« Envole-moi », auquel-le-s s'adresse en priorité le message préventif. Bientôt les réfugié-e-s issu-e-s notamment du programme de réinstallation suisse pourront également y participer.

Des modules animés par les autorités communales, la Police, le personnel d'ORS, la Justice de paix ou encore les spécialistes de la santé sexuelle visent à faire connaître et respecter l'ordre juridique et les valeurs suisses, mais aussi à transmettre à ces publics les bonnes pratiques en matière de santé et de relations interpersonnelles. Un volet traitant en particulier du thème de l'égalité est proposé par le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille, le centre de compétences cantonal en la matière. Le Centre fribourgeois de santé sexuelle ainsi que le Centre Empreinte animent une partie qui leur est dédiée pour promouvoir la santé sexuelle, limiter les risques et lutter contre les discriminations. Par le biais de leur intervention, ces spécialistes se font également connaître des migrant-e-s, qui sauront par la suite, une fois les structures de premier accueil quittées, à qui s'adresser en cas de question ou de problème.

L'organisation périodique de ces modules thématiques permet d'améliorer la connaissance, de réduire les comportements inadéquats et participe à créer une relation de confiance entre les migrants, les organismes partenaires, les autorités et la population. En 2018, une session de 2 ½ journées a été organisée pour les MNA et les jeunes adultes jusqu'à 25 ans, à savoir 8 ateliers. Une session sera également organisée en 2019.

Soutenir l'engagement citoyen en faveur de l'intégration

Le concept « Communes sympas – Gemeinsam in der Gemeinde », basé sur la formation de personnes relais, a largement contribué au succès du programme cantonal d'intégration 2014-2017. Les quelque 400 « agents sympas » actifs dans plusieurs communes ont notamment permis d'améliorer l'accueil des nouveaux habitants ainsi que la cohésion au plan local grâce aux activités sociales mises sur pied.

L'implication des Fribourgeois, dans leur commune et dans leur quartier, a un impact déterminant au niveau de la cohabitation. En particulier dans le contexte de diversité actuel, puisqu'il permet de créer des ponts qui facilitent l'acceptation de nouvelles valeurs et l'adoption de nouveaux comportements. Au-delà de la disponibilité dont ces « agent-e-s » font preuve au quotidien, ils-elles instaurent un dialogue interculturel qui participe à prévenir les dynamiques conflictuelles, de rejet ou de radicalisation.

Les effets positifs de cette expérience ont mené au développement d'une nouvelle mesure de formation de personnes relais, qui fait partie du PIC pour les années 2018-2021. Ces personnes, issues des communautés migrantes, pourront acquérir des compétences en matière de santé notamment, pour ensuite relayer de façon significative les bonnes pratiques au sein de leurs réseaux de connaissances. L'approche s'inspire d'un programme de prévention du VIH, déployé depuis 2012 avec succès en Tanzanie par la personne qui sera en charge de la mesure en question.

Conclusion

Le Conseil d'Etat considère d'une part que le dispositif en faveur de l'intégration en place et ses développements annoncés, par le biais des programmes cantonaux d'intégration et de l'Agenda Intégration Suisse en particulier, permet déjà d'assurer une bonne sensibilisation des personnes migrantes aux valeurs fondamentales de notre pays. Il veillera toutefois à ce qu'elle soit encore renforcée dans le cadre des mesures et projets développés. Le Conseil d'Etat rappelle d'autre part

que les mesures d'intégration relèvent de la législation fédérale pour le cadre général et d'une convention quadriennale passée par le canton avec la Confédération pour leur concrétisation et leur financement. Il estime qu'une modification de la législation cantonale d'application telle que souhaitée par les motionnaires serait inopportune et remettrait potentiellement en cause le cadre conventionnel qui lie le canton à la Confédération. Elle ne manquerait pas non plus d'occasionner des frais supplémentaires pour l'Etat sans réelle plus-value. Il propose dès lors au Grand Conseil de rejeter cette motion.

29 janvier 2019